

---

## À bas le Pacte pour la Recherche !

### Non à la destruction des organismes de recherche et des universités !

### Non à la destruction du statut des personnels de recherche et d'enseignement supérieur !

---

La loi sur la recherche, baptisée « *Pacte pour la Recherche* », vise à la destruction du statut des chercheurs et enseignants-chercheurs par la généralisation des CDD, l'accroissement de l'inégalité entre les universités, le pilotage de la recherche par le gouvernement selon ses besoins et ceux du patronat, et le financement de la recherche privée au détriment des organismes de recherche publics.

Cette loi a été publiée en décembre 2005 et finalement votée le 4 avril 2006. Il a de graves conséquences sur l'emploi des jeunes chercheurs et du personnel des universités, mais aussi pour les étudiants puisqu'il touche également les universités.

#### Pourquoi le gouvernement engage-t-il une réforme de la recherche ?

La recherche publique est indispensable au capitalisme français. L'effort de recherche est coûteux mais il est pourtant vital pour les entreprises françaises afin de soutenir une concurrence internationale de plus en plus exacerbée. La recherche s'étale sur de nombreuses années, les résultats sont souvent aléatoires : pour le patronat, l'effort de recherche est vraiment trop cher pour maintenir un taux de profit suffisamment élevé.

« *Conscients de cette réalité* », le gouvernement Chirac-Villepin-Sarkozy précise ainsi, dans l'exposé des motifs de la loi, que « *le Conseil de Barcelone a fixé à 2 % du produit intérieur brut les dépenses de recherche et développement qui doivent être exécutées dans le secteur privé. Or, avec seulement 1,4 %, la France souffre d'un déficit chronique dans ce domaine qu'il s'avère nécessaire et urgent de combler.* »

La loi décide donc d'orienter la recherche publique selon les besoins immédiats du patronat français.

#### Liquider les garanties statutaires des chercheurs et des enseignants chercheurs.

Mais mettre la recherche publique au service exclusif des entreprises n'est pas possible en l'état actuel. Les chercheurs du CNRS et des autres instituts de recherche publique, les enseignants-chercheurs ont arraché un statut qui garantit une certaine indépendance, et surtout qui limite la concurrence entre les chercheurs, garantit un emploi et un niveau de salaire.

Ce que réclame le patronat français, c'est que l'effort de recherche soit accentué et qu'il soit plus rentable. Or, le maintien du statut est contradictoire avec la nécessité de disposer d'une armée de chercheurs dociles, flexibles et donc moins chers. Faire baisser le coût de la recherche impose de contraindre les jeunes diplômés à enchaîner les CDD et les contrats de projets (contrats qui s'arrêtent avec la fin des projets !), de les pousser à accepter n'importe quelle condition de travail et n'importe quel projet.

#### Le programme du « Pacte pour la recherche » : une attaque globale contre les chercheurs

Conformément à ce programme, le gouvernement Chirac-Villepin-Sarkozy engage à travers la Loi dite « Pacte pour la Recherche » (nouveau nom de la Loi de programmation de la recherche de l'Innovation, LOPRI) une offensive majeure contre la recherche publique, l'université et le statut des chercheurs.

- **Emploi : remplacer les postes statutaires par des CDD**

Tandis que le nombre de postes statutaires d'enseignants - chercheurs et chercheurs et les crédits récurrents des laboratoires diminuent, l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) créée en 2005 par décret, va entraîner la création massive de CDD (3000 en 2006, 5000 d'ici 2007) et son financement sera quadruplé en 2010 : 1300 M euros contre 350 M euros en 2006). Cette véritable machine à CDD finance des contrats de recherche pour 3 ans, sur des thématiques « prioritaires ». Il y a ainsi un accroissement énorme de la proportion des **financements contractuels incitatifs**, par diverses agences (ANR, Institut National du Cancer, Agence de l'Innovation Industrielle), au détriment du financement récurrent des laboratoires et universités. C'est **la destruction du statut des chercheurs, ingénieurs et enseignants-chercheurs, et l'explosion de la précarité (CDD)**.

Les jeunes chercheurs sont ainsi condamnés à enchaîner des CDD successifs, en espérant une titularisation vers 40 ans... Mais comment se consacrer à son travail de recherche quand on n'a pas d'emploi stable ? Tous les trois ans, les équipes de recherche devront décrocher un nouveau contrat, et pour cela, s'adapter à la demande. C'est la **course aux financements**. De plus, par le biais de cette Agence Nationale de la Recherche, la recherche sera désormais pilotée par le gouvernement : un « Haut Conseil de la Science et de la Technologie » va choisir les thématiques de recherche, en fonction des besoins du patronat. C'est la soumission totale de la recherche aux **besoins immédiats du patronat**.

Des pans entiers de la recherche, en particulier fondamentale, ou sans application directe « intéressante » aux yeux du gouvernement et du patronat, vont disparaître, faute de financements. Dans la pratique, la course aux contrats ANR a **déjà commencé** dans les labos, et avec elle, une réorientation des thématiques de recherche des labos, vers des sujets plus appliqués. Mais sans recherche fondamentale, la recherche appliquée finira par s'éteindre elle aussi... Enfin, ce financement sur contrats va engendrer **un accroissement de la concurrence** entre équipes de recherche et entre chercheurs.

- **Partenariat public/privé : le public à disposition du privé**

Le Pacte pour la Recherche comporte une grande partie consacrée au partenariat public-privé et au soutien à la recherche privée. Il est créé une Agence de l'Innovation Industrielle (AII), qui financera une part importante des contrats de recherche, et dont le budget verra une hausse significative. Les axes de recherche et les cursus d'enseignement seront orientés par les besoins des entreprises locales au sein des pôles. De plus, l'article 8 bis autorise les chercheurs et les enseignants-chercheurs fonctionnaires à exercer « *en sus de leurs fonctions, une activité dans une entreprise* ».

- **Pôles de compétitivité : l'avenir des labos est d'être le meilleur strapontin des trusts**

Les « Pôles de compétitivité » (créés en 2005... par décret !) associent des laboratoires publics avec des « *partenaires, en particulier des entreprises et des collectivités territoriales* ». Les thématiques de recherche sont donc orientées en fonction des besoins des multinationales présentes dans la région, comme par exemple, Lyon Biopole, construit sur mesure pour Sanofi-Aventis, Minalogic (Micro Nanotechnologies et Logiciel Grenoble) pour ST-Microelectronics ou encore Innovation dans les céréales en Auvergne, pour la multinationale Limagrain implantée à Clermont-Ferrand...

Ces pôles sont financés notamment par l'ANR et l'AII (Agence de l'Innovation Industrielle), et bénéficient d'exonérations patronales ! Le 25 avril 2006, Chirac a ainsi lancé les premiers projets « d'innovation industrielle » dans ce cadre, qui sont financés pour moitié par les trusts, et pour moitié sur fonds publics par le biais d'aides ou d'avances remboursables. On y trouve notamment le programme Homes, maison « intelligente » soutenu par le trust SCHNEIDER Electric (78.000 employés, 1 milliards d'Euros de bénéfice net en 2005), ou encore Néoval, un métro automatique de nouvelle génération lancée par SIEMENS (430.000 employés, 3,5 milliards d'euros de bénéfice net en 2004). Ainsi, les financements publics vont permettre à ces trusts de maintenir, voire d'accroître leurs profits.

Par contre, pour les équipes des universités et des instituts de recherche concernées qui ne travaillent pas dans les intérêts de ces trusts, les financements vont se faire rares...

- **Les PRES : mettre les universités en concurrence**

Le Pacte pour la Recherche crée également des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) et des « *Campus thématiques d'excellence* », rebaptisés « *Réseaux Thématiques de Recherche Avancée* » : ces pôles regroupent des laboratoires de recherche et des universités. Les Campus thématiques d'excellence bénéficieront de l'essentiel des crédits, tandis que les universités qui n'auront pas de dominante recherche suffisante devront se contenter des miettes.

Cela va provoquer un **accroissement des inégalités entre universités** : d'un côté des facs d'élite, délivrant des Masters, de l'autre les facs poubelles, universités de seconde zone, où l'on devra s'arrêter à la Licence. On peut craindre que les Masters non conformes aux priorités des Pôles disparaissent rapidement des enseignements... Par le Pacte sur la Recherche, c'est donc tout le « *Projet d'Autonomie des Universités* » qui réapparaît ! Ce projet avait été « reporté » suite aux mobilisations de l'automne 2003 et du printemps 2004, pour mieux faire passer le LMD. Au final, LMD, autonomie des universités et Pacte pour la Recherche forment un tout très cohérent ! Ils marquent une décentralisation de la recherche, un **désengagement de l'État** vis-à-vis des universités et organismes de recherche, qui deviennent **tributaires et des entreprises et de leurs seuls besoins**.

- **Évaluation et salaire au mérite**

Le Pacte pour la Recherche crée de plus l'Agence de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AESER), dont tous les membres sont « *nommés par décret* » ! Les chercheurs et les enseignants-chercheurs ne seront donc plus évalués par des pairs élus, mais par des personnalités nommées. Le Pacte pour la Recherche développe les primes, qui pourront représenter plus de la moitié du salaire : ce sera un **salaire au mérite** dans toutes les catégories de personnel, avec des primes au mérite réservées aux meilleurs ou à ceux qui accepteront de travailler sur les sujets prioritaires.

- **Un renfort pour la LMD**

Le Pacte pour la recherche va de pair avec la LMD (que nous avons décrit dans le Bulletin Révoltes n°7 de décembre 2003) et les lois Fillon : autonomie des universités et inégalités accrues entre universités, concurrence accrue entre chercheurs, fin des diplômes nationaux à l'université et au lycée pour y substituer des diplômes d'établissement : c'est la fin de l'égalité à l'embauche et des rémunérations à la hauteur des qualifications. Il se combine avec les conséquences de la mise en place des nouvelles

règles budgétaires (LOLF) sur l'emploi dans les universités : recrutement de deux ATER à temps plein au lieu des quatre demi-ATER prévus initialement (postes payés à 75% du temps plein, permettant de terminer sa thèse tout en assurant des cours à l'université). C'est autant de financements en moins pour les thèses. Mais les sujets de thèses vont aussi être définis en fonction des besoins du patronat et non selon les centres d'intérêts des étudiants !

### Après deux années de mobilisation : comment en est-on arrivé là ?

Le projet de loi sur la recherche a été adopté alors qu'en 2004, les jeunes chercheurs s'étaient mobilisés en masse contre la précarité et contre la baisse du nombre de postes statutaires de chercheurs et d'enseignants-chercheurs. Comment Chirac et son gouvernement ont-ils ainsi pu détourner la mobilisation pour imposer leurs propres objectifs, contre ceux des chercheurs ?

Cela a été le rôle de la **stratégie des négociations**, ou l'art de faire avaler les pires lois en douce, afin d'éviter de déclencher de trop grosses mobilisations susceptibles de remettre en cause le gouvernement. Petit récapitulatif des étapes de destruction de la recherche et du statut des personnels de la recherche et des universités :

- **Février 2004** : la mobilisation des chercheurs naît suite à la décision de l'ancien ministre de la recherche, Claudie Haigneré, de supprimer 550 postes statutaires de chercheurs et enseignants-chercheurs au budget 2004, en les remplaçant par des CDD. Les chercheurs réclament également le paiement des dettes du gouvernement (crédits non attribués) envers les organismes de recherche depuis 2002. Pour désamorcer le mouvement, le gouvernement promet « 1 milliard d'euros pour la recherche », dont un tiers pour le financement de la recherche privée en entreprises, un tiers pour le financement d'une Agence Nationale de la Recherche qui financera des projets d'élite choisis, et un tiers pour le fonctionnement des laboratoires (ce qui compense à peine les dettes du gouvernement) !
- **Été 2004** : la tenue d'Etats Généraux de la Recherche (tenue de multiples réunions de concertation, les « ateliers », dans les différents régions) aboutit à la production d'une « synthèse » en octobre 2004, devant servir de base pour une « Loi d'Orientation et de Programmation » de la Recherche. Ce rapport final des États Généraux n'est pas favorable aux jeunes chercheurs : ce rapport préconise certes une augmentation du nombre de postes et du budget, mais jamais il ne parle de postes statutaires de fonctionnaires.
- **Janvier 2005** : publication du projet de loi « *Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et de l'Innovation* » (LOPRI), qui prévoit l'introduction massive de CDD dans la recherche. Les jeunes chercheurs sont condamnés aux CDD successifs, avec, pour les meilleurs, une titularisation vers 40 ans sous forme de CDI ! Ce projet de loi prévoit de plus une forte hausse du financement de la recherche privée en entreprises, au détriment de la recherche publique. La recherche fondamentale risque de disparaître. Le projet prévoit également une intensification de l'évaluation des chercheurs et enseignants-chercheurs, une flexibilité de leur travail (selon les résultats de l'évaluation, ils devront assurer plus d'enseignement, et même des tâches administratives !), et le développement des primes au mérite.
- **Printemps 2005** : nouvelle mobilisation des chercheurs, mais les syndicats demandent l'ouverture de négociations, ce qui désarme la mobilisation. Pendant ce temps, la LOPRI est en réalité déjà en marche, avec la publication de décrets (décret instaurant l'Agence Nationale de la Recherche, décret créant les pôles de compétitivité, et décret sur les allocations de recherche avec stage en entreprise) ! Le projet de loi sur la recherche est reporté, suite aux mobilisations des lycéens contre les lois Fillon.
- **Décembre 2005** : publication de la loi « *Pacte pour la Recherche* » qui est en fait la LOPRI en encore pire !
- **Avril 2006** : alors que des millions de manifestants défilent contre le CPE, le gouvernement fait discrètement adopter sa loi par le Parlement.

### Le rôle particulier de « Sauvons la Recherche ! »

Tout au long de la mobilisation des chercheurs, le collectif « *Sauvons la Recherche* » a joué un rôle particulier, en essayant de s'imposer comme la principale organisation des chercheurs en lutte. Tout au long du conflit, elle n'a pourtant pas cessé de les désarmer : contre la défense du statut des chercheurs, elle n'a cessé de défendre la place de la « recherche », plus « *compétitive* », avec un effort national pour la recherche « *supérieur à 3% du PIB* ». Comme si c'était la recherche en elle-même, pourtant vitale pour les intérêts du capitalisme français, qui était mise en cause par le gouvernement, et non le statut des chercheurs !

À propos de cette politique du collectif Sauvons la Recherche, le tract Révoltes du 27 février 2004 expliquait :

« En ce début de l'année, l'application du budget 2004, est explosive dans de nombreux labos. C'est à ce moment là qu'a été lancée la pétition « Sauvons la Recherche » ; de nombreux directeurs de laboratoires du CNRS, de l'INSERM et d'autres instituts menacent de démissionner collectivement. Or le texte de la pétition se place sur la défense d'une recherche « compétitive » : cela implique une recherche plus flexible, moins chère et donc en contradiction flagrante avec le statut national qui limite la concurrence entre les chercheurs, préserve des garanties contractuelles et salariales pour tous. « L'augmentation significative de possibilités d'embauches », formulée dans la pétition, pourrait très bien être assurée par un développement massif de CDD et la liquidation conjointe des statuts... Contrairement au contenu même de la pétition, les signatures massives expriment la volonté de combat des chercheurs, ingénieurs, enseignants-chercheurs, thésards... : plus de 50.000 signatures, plus de 10.000 manifestants à Paris le 20 janvier. Ce que veulent les chercheurs, les étudiants-chercheurs : **le rétablissement immédiat de tous les crédits, de tous les postes statutaires, la création massive de postes statutaires.** Le gouvernement s'appuie sur le contenu de la pétition et les directeurs des laboratoires les plus profondément intégrés dans la concurrence internationale, ceux qui disposent déjà des plus grands moyens et qui en demandent davantage, afin de faire face à l'exacerbation de la concurrence, notamment celle des Etats-Unis (constamment cités dans la pétition). »

Ce collectif a eu un rôle politique essentiel : les organisations syndicales des chercheurs, le SNCS (chercheurs) et le SNESup (enseignants-chercheurs), tous deux appartenant à la confédération syndicale de la FSU, ont ainsi pu se planquer derrière le collectif « Sauvons la recherche » pour ne pas défendre les intérêts spécifiques des chercheurs.

Ainsi Henry Audier, secrétaire général du SNCS (syndicat qui est engagé depuis des années dans la cogestion des instituts de recherche avec les gouvernements successifs) peut-il d'un côté appeler au nom du SNCS à retirer le projet de loi, et de l'autre côté siéger au côté d'Edouard Brézin, patron de l'Académie des Sciences, qui a toujours bataillé contre la défense du statut des chercheurs. Le même Brézin, au nom de l'Académie des Sciences publie le 22 novembre 2005 des « recommandations » sur la LOPRI : véritable blanc-seing pour le gouvernement, Brézin se félicite du « projet de loi, qui a l'évidence comporte de nombreux points positifs », et suggère notamment de ne remplacer « qu'une fraction » des départs massifs à la retraite par des postes statutaires et défendant les CDD (contrats de projet) de 5 ans.

Le rôle de « Sauvons la Recherche », en ne cessant de réclamer l'ouverture de « négociations » avec le gouvernement, aura permis à celui-ci de faire passer sa loi.

A l'inverse, Révoltes défendait (27 février 2004) :

« Pour la défense inconditionnelle des statuts, pour le rétablissement de tous les postes statutaires, s'organiser pour imposer aux dirigeants syndicaux de l'UNEF, de la SNCS et du SNESup :

- Rupture de la concertation avec le gouvernement !
- Boycott des Assises Nationales de la Recherche ! »

### Négocier avec le gouvernement ou le combattre ?

Il aura donc fallu deux ans au gouvernement pour publier sa loi de destruction de la recherche et des statuts des personnels de recherche et des universités. Mais en prenant le temps de négocier ainsi, en s'associant avec les syndicats, il peut réussir à faire passer des lois archi pourries, en évitant de déclencher de trop grosses mobilisations.

La stratégie adoptée par le gouvernement pour faire passer ses lois est donc toujours la même. Dans un premier temps se tiennent nombreuses discussions (grand débat sur l'Ecole, Etats Généraux de la Recherche), c'est le « dialogue social » de Chirac. Puis le gouvernement s'appuie sur les rapports de ces débats et publie des projets de loi qui vont encore plus loin (lois Fillon, LOPRI). Pendant que le gouvernement fait semblant de négocier les lois avec les syndicats, ces négociations désarment la mobilisation des lycéens, étudiants et jeunes chercheurs ! A l'inverse, le CPE a du être retiré parce que la mobilisation des lycéens, étudiants et travailleurs a imposé que l'unité des organisations syndicales se réalise sur la revendication du « retrait du CPE » (et non de son « aménagement ») et sur le refus de « négocier » le CPE.

Peut-on à la fois discuter avec le gouvernement et, en même temps, combattre ces projets ? L'expérience a en effet montré qu'on ne peut « modifier » les projets de ce gouvernement (réforme de la retraite, de la sécu, etc.) ; ils ne peuvent être que combattus.

Le gouvernement ne peut être que combattu ; il n'y a rien à en attendre ; il faut que se réalise l'unité de toutes les organisations ouvrières et de la jeunesse, partis et syndicats, pour le chasser.

**C'est sur cette base que peut être mené le combat pour que les revendications soient satisfaites :**

- Abrogation de la loi dite « Pacte pour la Recherche ».
- Abrogation du décret instaurant l'A.N.R.
- Création massive de poste de chercheurs titulaires et augmentation des crédits récurrents des laboratoires, des organismes de recherches (CNRS, INSERM,...) et des Universités.